Dutemple (59) : il rit pendant que son copain mineur poignarde une jeune femme choisie au hasard

03/10/2015 à 14h02

Des faits d'une rare violence avaient été commis en juin 2012 à Dutemple. L'un des complices de l'agression d'une jeune femme comparaissait cette semaine devant le tribunal de Valenciennes.



Le 13 juin 2012, ce jeune Valenciennois, mineur, voulait en découdre avec des habitants de Dutemple. N'importe qui. Les premiers qui passeraient. Alors, avec son complice majeur et véhiculé, ils ont bloqué un scooter qui rentrait tranquillement de soirée et le mineur s'est rué sur eux avec un couteau, pendant que le chauffeur les regardait en riant.

En fauteuil roulant pendant trois mois

La passagère a été touchée dans le bas du dos et son rein a été touché. Quatorze jours d'ITT ont été expertisés, alors que le couple n'habite même pas Dutemple, et la jeune femme s'est retrouvée en fauteuil roulant pendant trois mois. Traumatisée, elle a indiqué avoir des sueurs froides chaque fois qu'elle voit un couteau, désormais.

Recherché par la police, le conducteur, un Valenciennois de 21 ans, a publié un message de bravade à l'égard de la police sur Facebook. Absent lors de l'audience, cette semaine, ce dernier ne s'était pas non plus présenté aux expertises ordonnées par le tribunal. **Il a été condamné à 15 mois de prison dont 9 avec**

sursis. Une expertise médicale a été ordonnée pour la victime ainsi qu'un renvoi aux intérêts civils pour lui permettre d'apprécier au mieux le préjudice subi. Le jeune homme devra également lui verser une provision de 2 000 € en attendant cette nouvelle audience.

La condamnation du mineur, dépend, elle, du tribunal des enfants.

Source

Merci à **marine38**